

A . S . E . L .

Rapport de la commission ad-hoc sur le Préavis 5 – 2016 :

Indemnités et rétributions des conseillères et conseillers, du président et du secrétaire du Conseil intercommunal pour la législature 2016 -2021.

La commission a siégé le mardi 15 novembre 2016 au salon Ramuz du Pré de la Tour.

Membres présents :

M. Christian Dupertuis

Mme Isabelle Krenger

Mme Annie Mumenthaler

La commission a pris connaissance des propositions du Bureau dans ce préavis concernant les indemnités et rétributions des Conseillers, Conseillères, du président et du secrétaire du Conseil conformément aux attributions définies par les statuts de l'Association.

Il ressort de l'examen que les tarifs et modalités sont les mêmes que ceux et celles qui avaient cours lors de la précédente législature, reportées ci-dessous :

Proposition du Bureau du Conseil

La proposition du Bureau du Conseil pour les indemnités est la suivante :

Président du Conseil	Frs 250.00 / séance
----------------------	---------------------

Secrétaire du Conseil	Frs 400.00 / séance
-----------------------	---------------------

Forfait de préparation de l'étude d'un préavis pour le Président d'une commission ad hoc ou de la commission de gestion	Frs 50.00
---	-----------

. Membres du Bureau, Président et membres des

commissions ad hoc ou de la commission de gestion Frs 25.00/ heure

Rapporteurs des commissions (rédaction) Frs 25.00/ heure
Max. Frs 200.00/ rapport

Conseillers communaux (jeton de présence) Frs 50.00 / séance

Les Présidents des commissions sont responsables d'établir les décomptes des heures et de présence des membres aux séances.

En cas de vacance du poste de Président du Conseil ou de Secrétaire du Conseil, les indemnités sont versées à leur remplaçant (vice-président ou secrétaire suppléant).

Le Secrétaire du Conseil peut disposer des infrastructures de l'Association (copies, envois des courriers). Les autres frais du Secrétaire sont remboursés par l'Association sur présentation des justificatifs.

La commission se rallie à la proposition du Bureau et propose au Conseil d'accepter les conclusions de ce préavis telles qu'énoncées

Le rapporteur

Isabelle Krenger

